

**Séance ordinaire du 05 février 2021**

Le vendredi 05 février deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis, à huis clos, à la salle communale « Georges Léger » dans le respect des règles de distanciation relatives à la COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CIRETTE Laurent, DELEUME Jean GIEMZA Samuel, MERLE Isabelle, PETIT David, THONIER Cécile (arrivée à 18h45)

Pouvoir donné à : FAVARCQ Thierry - pouvoir CIRETTE Laurent, HUMBERT Marie - pouvoir GIEMZA Samuel

Excusés sans pouvoir : CLEMENT Odile

Non excusés : -

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

**Ordre du Jour**

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 janvier 2021

Suppression des taxes communales sur les opérations funéraires (annule et remplace délibérations n°2020/DECEMBRE/005 et n°2020/JUILLET/014)

Mise à disposition de la remorque communale (annule et remplace délibération n°2020/DECEMBRE/006)

Mise à jour du PCS : Création d'un groupe de travail

Inventaire des chemins ruraux

Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 18h40

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/001**  
**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Samuel GIEMZA est désigné secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/002**  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2021**

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

**Arrivée de Cécile THONIER à 18h45**

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/003**

**TARIFS 2021 DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE, COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR**

**(ANNULE ET REMPLACE DELIBERATIONS N°2020/DECEMBRE/005 ET N°2020/JUILLET/014)**

La Cour des Comptes, dans son référé du 03 décembre 2018, avait insisté sur les taxes à faible rendement en disant que les ressources issues de ces taxes pouvaient être collectées autrement. Afin de compenser la perte de recettes induite par la suppression de ces taxes au 01 janvier 2021, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs 2021 des concessions au cimetière et au columbarium.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2021 comme voté précédemment, à savoir :

**Concession au cimetière**

15 ans : 150,00 €      30 ans : 270,00 €  
50 ans : 400,00 €

**Concession au columbarium**

15 ans : 150,00 €      30 ans : 540,00 €  
50 ans : 700,00 €

**Jardin du souvenir** : Gratuit pour la dispersion des cendres par la famille après l'accord du Maire  
Le gravage de la stèle est à la charge de la famille. La hauteur des lettres ne doit pas dépasser 2 cm

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/004**

**MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE COMMUNALE**

**(ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2020/DECEMBRE/006)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la remorque communale sur demande écrite des administrés.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne son aval pour la mise à disposition de la remorque communale sur demande écrite des administrés
- Stipule que cette mise à disposition sera effective du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 8h00

- Dit que cette mise à disposition sera effective moyennant une participation financière de 30,00 € à compter du 01 janvier 2021

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/005**

**MISE A JOUR DU PCS : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de la commune date de 2017 et qu'elle n'a jamais été achevée.

Il propose la création d'un groupe de travail qui sera composé de :

CIRETTE Laurent  
DELEUME Jean - Président  
FAVARCQ Thierry - Vice-Président  
PETIT David  
THONIER Cécile  
FAVARCQ Agnès - Secrétariat

La première réunion du groupe de travail en charge du PCS sera fixée courant Mars 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/006**

**INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX**

David PETIT accepte de reprendre temporairement le dossier BENCHEMAKH initialement confié à Marie HUMBERT et de commencer l'inventaire des chemins ruraux.

Une réunion de la commission « Environnement/Agricole » sera fixée prochainement.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/007**

**MARS INFOS**

Monsieur le Maire remercie la commission « communication » pour l'élaboration et la distribution du Mars Infos aux administrés.

Depuis, quelques erreurs ou oublis ont été relevés :

- Page 1 « Le Mot du Maire » : 5 familles Marciennes endeuillées et non pas 4
- Page 7 « Etat-Civil 2020 » : La mention du décès de Madame LEFEBRE (le 20 mai 2020) a été oubliée. Un courrier d'excuses sera adressé à ses 5 enfants
- Page 19 « Au service des Marciens » Monsieur Vincent DIALLO ET Monsieur Sébastien LAVAULT n'ont pas été répertoriés
- Page 22 « fêtes de fin d'année 2020 » : Isabelle MERLE, Agnès FAVARCQ, Jean DELEUME et Thierry FAVARCQ ont également distribué les colis dans anciens.

Mars-sur-Allier  
58240

Le Maire,  
Jean DELEUME

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/008**  
**DEFENSE INCENDIE AU LIEU-DIT « MARÉ »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié pour l'acquisition du terrain de 140 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur BAGUR a été signé ce jour, 05 février 2021 à 11h00 en l'étude Maître Jean-Philippe BELLIN à Saint Pierre le Moutier.

**DÉLIBÉRATION N°2021/FEVRIER/009**  
**SITE INTERNET**

Laurent CIRETTE, Vice-Président de la commission communication présente le nouveau site internet de la Mairie au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide ce nouveau site qui sera très prochainement mis en ligne et ainsi accessible à toutes et tous.

**Prochain Conseil Municipal : 05 Mars 2021 à 18h30**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 19h55.

Le Secrétaire,  
Samuel GIEMZA

Le Président,  
Jean DELEUME

De la délibération n°2021/FEVRIER/001 à la délibération n°2021/FEVRIER/009

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
<b>BOULON</b>	<i>Baptiste</i>	
<b>CIRETTE</b>	<i>Laurent</i>	
<b>CHEVALIER</b>	<i>Véronique</i>	
<b>DELEUME</b>	<i>Jean</i>	
<b>GIEMZA</b>	<i>Samuel</i>	
<b>PETIT</b>	<i>David</i>	
<b>MERLE</b>	<i>Isabelle</i>	
<b>THONIER</b>	<i>Cécile</i>	